



Docteur Nicole Smolski
Présidente

Docteur Pascale Le Pors
Vice-Présidente

Docteur Kim Benchikh El Fegoun
Secrétaire Général

Docteur Bertrand Mas
Trésorier

CP 02 01 2012

« Avenir Hospitalier » demande son intégration immédiate aux négociations statutaires

Deux mois seulement après sa création, **l'intersyndicale « Avenir Hospitalier » sort renforcée et confortée par les élections professionnelles des mois de novembre et décembre 2011.**

L'analyse des résultats, tel que publiés par le CNG le 20 décembre 2012, positionne d'emblée « Avenir Hospitalier » comme une intersyndicale représentative et incontournable du paysage syndical médical hospitalier : **2^{ème} intersyndicale en nombre de voix parmi les praticiens hospitaliers et 3^{ème} intersyndicale sur l'analyse des résultats globaux incluant les praticiens universitaires¹.**

Pour mémoire, « Avenir Hospitalier » associe à ce jour trois syndicats. Deux syndicats historiquement fortement représentatifs de leurs spécialités médicales (l'anesthésie réanimation et la gynécologie obstétrique), fort de milliers de cotisants, qui ont su évoluer, faire la preuve de leur ouverture vers l'ensemble des spécialités médicales et qui constituent aujourd'hui une puissante force de propositions² : le SNPHAR-E et le SYNGOF. Et un syndicat généraliste d'avenir qui porte puissamment une problématique de territoire, celui de la Martinique, et qui vise à représenter dans le futur l'ensemble des médecins hospitaliers d'Outre-Mer : le SMH (Syndicat Martiniquais des Hospitaliers).

Ces trois syndicats, du fait de spécificités géographiques ou du fait des pénuries constatées dans leurs spécialités, sont tous actuellement hautement concernés par les sujets qui touchent à l'attractivité des carrières médicales hospitalières, sujet au cœur des négociations en cours depuis novembre 2011.

En conséquence, **« Avenir Hospitalier » a écrit officiellement aujourd'hui au Ministère et à la DGOS pour demander son intégration immédiate aux négociations actuelles.**

Par ailleurs, **« Avenir Hospitalier » souhaite une clarification de la représentativité syndicale des médecins hospitaliers** et attend également, suite à ce courrier, une réponse claire du Ministère sur ce sujet.

Les nombreux médecins hospitaliers qui ont fait confiance en l'avenir en soutenant nos listes peuvent désormais compter sur notre détermination à défendre de façon constructive leurs intérêts.

¹ Voir sur le site du SNPHAR-E l'analyse des résultats retranscrits à partir du communiqué de presse du CNG en date du 20.12.2011 : <http://www.snphar.com/Default.aspx?intIdActualite=501&strFileXML=Actualite-fr-A-la-une.xml>

² Plateforme de revendications : <http://www.snphar.com/02-Vie-syndicale/actualites.aspx?tContenu=texte&strVirtualPath=/data/ModuleGestionDeContenu/PagesGenerees/VieSyndicale/Actualites&intIdPublication=407#ambition>

Dr Nicole Smolski

Service d'Anesthésie Réanimation, Hôpital de la Croix Rousse, 69004 Lyon Cedex

tél. 06 88 07 33 14 ou 04 26 10 93 67

✉ nicole.smolski@snphar.fr